

L'an mil sept cent trente neuf le mardi quatorze d'Avril a été par nous l'ouffigné
 prestre desservant de la queire inhumé dans le cimetière de ceant le corp de
 Francoise Muriot veuve de feu Robert Leprieux haïssinathes en son vivant
 demeurant ala queire morte le jour précédent aagé de soixante ans environ
 apres avoir parfoigné pendant sa maladie avec beaucoup de bonte la dite
 inhumation faite en presence de Renee Jopare marit de l'abbé de la Roche
 abieu qui a signé avec nous et de Noel Belhomme ouffigné merisa nt ala queire
 qui a déclaré ne savoir signer de ce sequis suivant l'ordonnance y relative



mil sept cent soixante le
nouembre apres la
publication faite pendant
la messe paroissiale le
octobre et les deux dimanches
mariage entre robes legicoulye manouvrier homme vaut
manouvrier dante cette paroisse de la queire et francoise mur
cette de deffunt Louis Guard vigneron demeurant aussy
cette paroisse ya souffigne Julien gerin prestre deffendant
dite paroisse oy fait la celebration dudit mariage en
venant de parrie leur consentement mutuel et promesse
des paroles de present selon la forme et avec les plenitudes
prescrittes et accoustumees en presence de antoine rissier
chaussette de ladite mariee Et de francoise Roulye fille de
Jean Roulye sermoine qui ont assiste audit mariage et ont signe
avec moy *DEVIN*

285
vint et deux de mois
fiancailles et la
la messe pendant
dixieme jour du mois
de trois bon
homme vaut
et francoise mur
aussy
presbre deffendant
mariage en
et promesse
et avec les plenitudes
rissier
Et de francoise Roulye fille de
et ont signe

L'an 1728 le sixieme de decembre a esté par
moy deffendant de la queüe annexé de galleux & sousigné
Inhumé dans le cimetière de ceant apres luy l'ordonnance
prescrite Robert Lepicouze age de soixante ans
en presence de Jean Lepicouze son fils et de sa
femme qui ont déclaré ne sçavoir écrire ni signer
de ce enquis suivant l'ordonnance de l'oyseau

St. u. comette

l'an mil sept cent six le premier jour d'aoust est decedee
marie de la jeune femme de rober lepicouche avec ses amours
dante une pucelle de la quene apres s'etre confesse a mo
yeste pucelle deffendant la deffendant la dite eglise et au
reun le saint uatigue du cople de nostre seigneur yeste
pas note maine et a son infame le jour suivant deuant
dudit moine dante le senecore de la dite eglise ou noute
l'auoir portee avec les sermons de yeste et
auant de sa presence dudit lepicouche son mary deuant
cheuon et de Jean bruchon et de plusieurs autres yeste
et a nite qui ont assiste a sa sepulture ledit lepicouche
a declare ne s'auoir eue ny signer cheuon et
Jean bruchon et le petit